

## LES JEUNES ET L'EMPLOI COMPARABILITÉS EUROPÉENNES EN QUESTION

MARIA DROSILE VASCONCELLOS\*

### Résumé

La création des emplois-jeunes, par son originalité, interroge sur les raisons à la fois des difficultés de l'insertion professionnelle des jeunes mais aussi de la place accordée aux débutants sur le marché du travail. Sans bénéficier de l'importance qu'elles connaissent en France, ces questions sont actuellement au cœur des préoccupations européennes puisqu'elles posent d'emblée les problèmes de chômage et des particularités qui marquent les marchés du travail de chaque pays. Les modalités d'insertion des jeunes ou plus encore celles du passage de l'école à la vie active sont loin de converger. Les singularités de la main-d'œuvre juvénile sont différemment appréciées par les divers pays. Ici, à partir de quelques cas européens, on a essayé de traiter cette question en soulignant les différences et les similitudes qui se dessinent d'un pays à l'autre, permettant de mieux saisir les spécificités françaises.

### Abstract

Through its very novelty, the creation of youth jobs (emplois-jeunes), raises the question of both the difficulties of the integration of young people into the world of work, and the place given to beginners on the labour market. Even if they do not benefit from the importance they have in France, these questions are now at the core of European preoccupations since they immediately put the problems of unemployment and the problem of the distinctive characteristics which mark the labour markets in the different countries. The modes of integration of young people, or more particularly the modes of the passage from school to working life, are far from converging. The distinctive features of the young labour force are assessed in different ways in the different countries. In this paper, starting from a few European cases, one has attempted to answer this question by stressing the differences and similarities which appear from one country to the other thus allowing to better grasp the French specificity.

15

\* - Maria Drosile Vasconcellos, Université Lille 3, UFR Sciences de l'éducation.

Une analyse du programme « nouveaux services, nouveaux emplois » laisse entrevoir un objectif inédit dans les politiques publiques visant à favoriser la mise au travail d'un public spécifique – les jeunes – à travers la création d'un emploi répondant à l'accomplissement d'une activité nouvelle.

C'est un déplacement important des dispositifs antérieurs en vue de traiter des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes puisque, jusqu'alors, ces actions intégraient la formation des jeunes à des emplois bien identifiés. L'ambition quantitative est considérable : 350 000 emplois créés, représentant à peu près la moitié de la population-cible d'une tranche d'âge. Et ceci est d'autant plus important que ce programme reste une spécificité française, puisque cette expérience est introuvable, dans sa forme, dans ses objectifs et dans son ampleur, dans d'autres pays. Cette spécificité française conduit à s'interroger sur les raisons de l'existence d'un tel dispositif ou plus particulièrement des difficultés des jeunes à entrer dans la vie active. Ces obstacles sont-ils d'ordre structurel, lié à la place des débutants sur le marché du travail ? Dans ce cas, comment d'autres pays traitent-ils la question de l'entrée des jeunes dans la vie active ? Ces questions conduisent à analyser, d'une part, la manière dont est envisagé, dans les divers pays, notamment européens, le passage de l'école au travail et d'autre part, les formes spécifiques des relations entre les jeunes débutants et les adultes confirmés sur le marché du travail. En réalité, ces deux questions posent fondamentalement les relations qu'entretiennent le système éducatif avec celui des emplois ainsi que le développement dans les différents pays des modalités de socialisation au travail de la jeunesse.

À partir du travail réalisé au sein d'un groupe de recherche sur les emplois-jeunes et l'émergence de nouveaux métiers ou professions (1), nous nous sommes attachés à réaliser, à partir d'une analyse bibliographique, une étude comparative entre plusieurs pays européens afin de mieux connaître leurs différences et leurs ressemblances à propos des modalités d'entrée des jeunes dans la vie active.

Toutefois les problèmes de comparabilité ne sont pas négligeables : non seulement, on ne dispose pas de mêmes outils conceptuels, mais les indicateurs sont loin d'être harmonisés d'un pays à l'autre. Ainsi la notion d'insertion professionnelle, largement utilisée en France, ne correspond pas exactement à celle de transition (2) plus diffu-

1 - Dans le cadre de PROFEOR, équipe de recherche en Sciences de l'éducation de l'Université Lille 3, nous avons mené un travail de recherche sur la professionnalisation des emplois-jeunes qui a donné lieu à un colloque dans cette Université et une publication à paraître au début 2002 sur *Les emplois-jeunes : nouveaux métiers, nouvelles professionnalités*.

2 - Certes la notion de transition professionnelle a été utilisée et précisée, en France, notamment grâce aux travaux du GREE et de José Rose en particulier, sans pour autant devenir une notion largement diffusée dans les discours officiels et dans les publications émanant d'instances publiques, productrices des données sur la question du passage de l'école au travail.

sée dans d'autres pays. En plus, la scolarisation obligatoire varie entre 14 ans pour l'Italie, à 15 ou 16 ans en Allemagne, en France ou en Grande-Bretagne et 18 ans dans les pays nordiques. Le caractère arbitraire de la catégorisation de la jeunesse rend difficile les comparaisons entre les pays européens puisque celle-ci dépend d'une série des causalités depuis celles des origines sociales, scolaires et sexuelles à celles du type de relations familiales, culturelles qui caractérisent chacun des pays. Or, ces différenciations ont des implications importantes dans l'usage des données démographiques, du taux de chômage des jeunes ou de leur scolarisation ainsi que dans la manière dont est traitée la question de l'accès des jeunes au marché du travail (Jobert et al., 1995).

Ceci, sans oublier l'importance que revêtent, dans les divers pays, les interrogations suscitées par les relations entre l'enseignement et l'emploi. Face à la crise du chômage et de la récession économique, chacun des pays a soulevé, de manière différente, la question de l'entrée des jeunes sur les marchés du travail. Ainsi, dès la fin de la scolarité obligatoire, certains pays s'efforcent de mettre au travail leur jeunesse ; tel le cas de la Grande-Bretagne ou de l'Italie où la poursuite des études supérieures se caractérise par le fort degré de sélectivité. En Allemagne, l'organisation même du système de formation de la jeunesse, fondé sur l'apprentissage, conduit à un tout autre mode de passage entre cette période de formation à celle du travail. Difficile dans ce cas d'établir des comparaisons sur la manière d'accompagner ou de favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active entre les divers pays. Néanmoins, quelques questions sont transposables d'un pays à l'autre notamment en ce qui concerne la place laissée aux jeunes lors de leur entrée dans la vie active, la diversité de la catégorisation de la jeunesse mais aussi celle liée aux formes d'organisation sociale des marchés du travail (Werquin, Breen, Planas, 1997 ; Couppié, Mansuy, 2000).

## **Conditions d'entrée dans la vie active**

### *Singularités nationales*

Les difficultés de passage du système d'enseignement à celui des emplois sont apparues, dans la plupart des pays industrialisés, dans les années 70, lors de la crise de l'emploi.

On assiste donc au développement d'un champ de recherche investi par des économistes, des démographes, des psychosociologues, des sociologues, des spécialistes des Sciences de l'éducation, etc., avec des analyses importantes, notamment, sur la complexité de l'insertion professionnelle. Cette notion, largement utilisée en France, bénéficie aujourd'hui d'un consensus pour la considérer comme un processus dynamique qui tient compte de l'histoire sociale et scolaire des individus et de la diversité

des facteurs qui entrent en jeu lors de l'accès à un emploi. Des enquêtes longitudinales, menées par des organismes spécialisés (le CEREQ, par exemple) ou par des équipes de recherche, ont favorisé l'apport de connaissances d'après la trajectoire d'un ensemble d'individus ayant suivi le même type de scolarisation au cours d'une période relativement courte et de leur situation après l'obtention d'un titre ou des certifications scolaires. Ce type d'enquête, réalisée aujourd'hui dans plusieurs pays, permet une meilleure connaissance de ce processus et de sa complexité car la place qu'occupe le système éducatif diverge d'un pays à l'autre. Il faut aussi prendre en compte le type de scolarisation dominant dans chacun des pays, entre les filières générales et celles professionnelles, leur durée, les possibilités de poursuite des études, etc. (Espinasse, Giret, 1997).

Une divergence de taille reste celle d'assimiler l'insertion professionnelle à un processus de stabilité sur le marché du travail. Plusieurs auteurs, inspirés par des travaux anglo-saxons ou allemands, ont développé, en France, la notion de transition professionnelle pour désigner un espace dans lequel un ensemble de mécanismes, plus ou moins institutionnalisés, contribuent à combiner des périodes de travail, dans ses diverses formes de précarité, de formation et de chômage. Ces mécanismes résultent d'interactions entre l'État et ses diverses instances et les agents des pouvoirs publics, des entreprises – privées ou publiques – d'administrations ou d'associations ainsi que les familles et les jeunes eux-mêmes (Rose, 1984).

Vue sous cet angle, la transition professionnelle fait objet de plusieurs recherches dans les pays européens permettant de mieux saisir les différences et les similitudes qui les caractérisent pour ainsi mieux expliquer la singularité française dans ce domaine.

18

Il faut souligner que la plupart des travaux dans ce domaine tendent à traiter la question de l'emploi des jeunes uniquement du point de vue de l'offre des emplois. Les questions se posent alors sur les probabilités ou les difficultés d'accès aux emplois dont les conditions, les critères de sélection, le niveau d'exigences ou de salaires sont l'affaire des employeurs. Or, ainsi posée, la question devient celle d'une demande sans cesse renouvelée d'ajustement entre le flux sortant de l'école et les emplois disponibles. En réalité, elle occulte l'importance de l'élévation générale du niveau de scolarisation des nouvelles générations entrant sur les marchés du travail européens et de ses incidences sur la nouvelle configuration des emplois. Certes, les transformations dans la composition de la population active qui se sont généralisées dans tous les pays européens depuis une vingtaine d'années et qui sont marquées par le déclin des catégories ouvrières et agricoles et la montée des personnels du secteur tertiaire, employés et personnels d'encadrement – moyen et supérieur – ont provoqué, dans la plupart des pays, l'augmentation des exigences en termes de diplômes (Bédoué, Espinasse, 1997).

Ce mouvement se distingue également par l'extension de nouvelles formes de travail partiel et précaire y compris pour des jeunes diplômés. Mais la présence grandissante de jeunes ayant un niveau d'études plus élevé a, sans doute, provoqué des modifications dans le fonctionnement du marché du travail : certaines tâches ou fonctions ne présentant auparavant aucune exigence en termes de formation sont actuellement redevables de certaines exigences des certifications scolaires ou professionnelles. La complexité des activités s'accompagne d'une « offre » sans précédent de jeunes diplômés sur les marchés du travail permettant aux employeurs d'élever leur niveau d'exigences non seulement en termes de capacités acquises mais des qualités sociales que les certifications confèrent puisque l'élévation du niveau des diplômes reflète, en quelque sorte, une sélection du public qui l'obtient. Ainsi, avoir obtenu un baccalauréat professionnel témoigne, aux yeux des employeurs, non seulement de la capacité à acquérir des qualités techniques mais aussi à faire preuve de réussite scolaire et sociale dans une filière d'études destinée, généralement, à des jeunes ayant eu des problèmes de scolarité accompagnés le plus souvent de comportements dérangeant « l'ordre » établi, fut-il scolaire ou au travail. Le niveau du diplôme révèle ainsi l'écroulement social et scolaire réalisé par le système d'enseignement. Les capacités sociales acquises à l'école ou au sein des familles constituent des éléments importants dans les modalités de recrutement professionnel (3) (Vasconcellos, 1994).

Les interactions qui se nouent entre le système d'enseignement et celui des emplois deviennent de plus en plus complexes rendant difficile toute tentative d'explication entre les divers modes de professionnalisation des jeunes, c'est-à-dire de formes de mise au travail et de valorisation de leur formation. Les travaux de comparaison internationale tels ceux menés par le LEST (4) (1982), entre l'Allemagne et la France, ont fourni des éléments importants de réflexion sur les relations intrinsèques qui s'instaurent entre les politiques industrielles et éducatives selon les caractéristiques sociétales, de formes d'organisation de la socialisation au travail ou professionnelle de chacun des pays.

Ainsi le système dual allemand ne peut être compris sans tenir compte de sa longue tradition comme forme dominante de formation de la jeune main-d'œuvre, de sa valorisation sociale aux yeux des familles et des employeurs et des possibilités de

3 - Dans les enquêtes que nous avons réalisées auprès de chefs d'entreprise ou de responsables du recrutement de personnels dans des entreprises relevant de plusieurs secteurs d'activités, depuis 1986, il est aisé de constater leurs discours propulsant les qualités sociales au premier plan puisque, selon leurs idées, l'exercice professionnel permettra au jeune d'acquérir de « vraies » compétences techniques telles qu'elles sont exigées dans les situations de travail.

4 - LEST : Laboratoire d'économie et sociologie du travail, CNRS, Aix-Marseille.

poursuite des études supérieures qu'il permet (techniciens, ingénieurs et bien d'autres professions) reléguant les formations générales à destination d'un nombre réduit de jeunes.

D'autres travaux (Garonna, Ryan, 1989 ; Barbier, Gautier, 1998) ont accentué l'importance de la forte segmentation du marché du travail et des disparités de comportements des employeurs en fonction des origines ethniques, sociales et scolaires des débutants et les diverses stratégies qui en résultent, tant de la part des employeurs que des jeunes demandeurs d'emploi. Et ceci est d'autant plus variable selon les conditions d'assurances chômage dont le jeune peut bénéficier, de leur durée et des possibilités de suivre des formations. Il faut aussi souligner l'importance des politiques d'emploi développées par les divers pays : entre l'évolution des emplois aidés par l'exonération des charges sociales, par exemple ou l'extension des emplois précaires, à temps partiel pouvant varier entre 5 à 30 heures hebdomadaires, tel qu'en Grande-Bretagne. Cette politique incite les jeunes à poursuivre leurs études en tant que jeune salarié, combinant activité de travail et formation en vue de l'obtention de diplômes supplémentaires.

En somme, selon l'organisation du système éducatif et celle des relations professionnelles, l'entrée des jeunes dans la vie active recouvre des réalités assez diverses avec un degré de discrimination de la jeunesse plus ou moins important par rapport à l'ensemble des actifs.

## **Diversité des modalités d'entrée des jeunes sur les marchés du travail européen**

Les conditions de passage de l'école au travail sont très différentes selon les pays : on observe le cas de ceux dans lequel le jeune peut accéder à des emplois de la même manière que les autres actifs. En revanche, dans d'autres cas, les débutants constituent un groupe particulier connaissant des conditions singulières d'emplois et surtout des modalités spécifiques pour y accéder. Bien que des comparaisons soient difficiles à réaliser, on peut toutefois distinguer quatre grands types de pays selon la place qu'ils réservent aux jeunes lorsque ceux-ci se présentent sur le marché du travail. Cette typologie est construite, à partir de diverses monographies réalisées sur les pays évoqués, selon l'importance accordée à la formation initiale et à l'expérience acquise par le jeune pendant sa période de scolarisation, dans chacun des pays.

■ Le premier groupe est constitué des pays dans lesquels le système dual, ou de l'alternance, représente le mode dominant de formation des jeunes. La qualification professionnelle est considérée acquise par la nature même de la formation dévelop-

pée. L'expérience professionnelle ne joue qu'un rôle secondaire dans les conditions d'accès à l'emploi. Ainsi la situation du chômage, de la mobilité professionnelle ou des formes d'emplois occupés ne montre pas de différence entre celle des jeunes et des autres actifs. Le niveau de salaire varie donc selon le niveau du diplôme obtenu mais il diffère peu de ceux des salariés plus expérimentés. Dans ce groupe, on peut considérer le cas de l'Allemagne, de l'Autriche ou du Danemark où l'enseignement moyen se fonde sur le modèle de formation par alternance destiné à la quasi totalité des jeunes scolarisés en les préparant à la plupart des activités salariées. Les titres ou certifications décernés bénéficient d'une reconnaissance des entreprises ou des représentants des professions et des instances publiques puisque ceux-ci participent à l'élaboration des programmes, des contenus d'enseignements et de leurs formations pratiques. Dans certains cas, le jeune ayant accompli sa formation initiale, poursuit ses études tout en exerçant une activité à temps partiel. C'est le cas du Danemark où plus de 60 % des jeunes de plus de 15 ans en formation initiale sont des salariés.

L'élévation du niveau d'études est assez recherchée par les jeunes car, dans ces pays, les débutants ayant une formation professionnelle reconnue peuvent accéder à des emplois correspondant à leur niveau de formation (Jobert *et al.*, 1995 ; Beduwé, Espinasse, 1997 ; Couppié, Mansuy, 2000 ; Lattard, 2000).

■ Le deuxième groupe se caractérise par la forte différenciation entre les débutants et les adultes salariés confirmés. La scolarisation secondaire obligatoire ne joue pas un rôle important dans l'entrée des jeunes sur les marchés du travail. Non seulement les jeunes ne bénéficient pas des conditions favorisant leur insertion professionnelle mais ils pâtissent d'une discrimination à l'embauche. Les meilleurs types d'emplois par la nature même des activités à accomplir, des niveaux des salaires ou des conditions de travail sont, en quelque sorte, fermés aux jeunes, qui se voient cantonnés aux emplois les moins rémunérés et dans les secteurs les moins attractifs. Ici, la transition professionnelle se révèle en tant que processus assez long pendant lequel le jeune améliore progressivement sa position sur le marché du travail. C'est le cas de l'Italie, où le taux de chômage des jeunes reste très élevé et d'une durée plus longue que dans d'autres pays voisins. Ce qui explique la diminution du taux de chômage à partir de l'âge de 30 ans. Ici, le niveau des diplômes a peu d'incidence sur l'amélioration des conditions d'entrée et des salaires par rapport aux aînés. Seule l'acquisition d'une qualification par l'expérience professionnelle est considérée valable pour accéder à la stabilité et à de meilleures conditions d'emploi (Jobert *et al.*, 1995 ; Beduwé, Espinasse, 1997).

■ Ce troisième type se caractérise par l'entrée précoce des jeunes sur le marché du travail après la scolarité obligatoire fondée sur des enseignements généraux. Dès l'âge de 16 ans, la plupart des jeunes sont engagés dans des formations techniques

et professionnelles, organisées par un ensemble d'institutions relevant des métiers ou des professions établis. C'est le cas de la Grande-Bretagne qui, traditionnellement, s'appuyait sur l'apprentissage étroitement lié au syndicalisme de métiers. Ce type de formation, fortement valorisé, constitue le mode privilégié d'accès aux emplois les plus qualifiés, d'où son caractère « élitiste » par rapport à celui de l'Allemagne et des pays précités. L'accès à l'apprentissage, assez sélectif, se fondait à fois sur des résultats scolaires et des relations personnelles ainsi que sur des conditions locales ou sectorielles d'activités. Le décalage entre l'offre du nombre de places et la demande des jeunes contribuait au caractère sélectif du système. Depuis les années 80, ce système s'effondre, accompagné par une crise sans précédent des emplois industriels qui constituaient le socle de l'apprentissage. Peu à peu, s'est mis en place le système du *Youth Training Scheme*, fondé sur la notion de stage en vue d'un emploi précis. La durée de la formation est variable (maximum 2 ans) et l'obligation des enseignements pratiques ou technologiques hors entreprise est assez variable. Élaborée en termes de compétences, à caractère pragmatique, la formation par alternance a pour objectif principal de former des jeunes en fonction des exigences professionnelles traduites en termes de niveau à atteindre. Ce dispositif, constamment remanié aux cours des années 90, s'adresse aux jeunes de 16 à 21 ans. Près de 75 % des jeunes dans cette classe d'âge suivent ces formations, y compris lorsqu'ils occupent des emplois précaires à temps partiel (entre 5 à 30 heures hebdomadaires). Le jeune, dans cette typologie, devient un stagiaire au lieu d'un apprenti, sans bénéficier du statut et des rémunérations plus valorisantes. Les débutants connaissent ainsi des difficultés d'embauche puisque dans ce cas l'expérience cumulée joue un rôle important pour l'accès aux emplois et à la stabilité professionnelle (Jobert et al., 1995 ; Lefresne, 2000 ; Bel, Boudier, Le Doaré, 2000).

■ Le dernier groupe se caractérise par la plus grande hétérogénéité des situations. C'est le cas de la Belgique, de l'Espagne, de la Finlande, de la France ou de la Suède. L'accès aux emplois est plus ouvert et la mobilité professionnelle est plus importante que dans d'autres groupes précités. Le niveau et le type de diplôme jouent un rôle important mais l'expérience professionnelle peut être discriminante à l'embauche selon le type d'entreprise ou le secteur d'activité. La forte concurrence entre les débutants, selon leur niveau de diplôme, entraîne un allongement des études et des déclassements professionnels. Néanmoins, pour les niveaux de formation inférieurs, la valorisation de l'expérience professionnelle implique des différenciations sensibles entre les débutants et leurs aînés. D'une manière générale, les traits qui rapprochent ces pays sont marqués par l'importance accordée au diplôme et à l'expérience professionnelle entraînant, de fait, les débutants à être cantonnés à des emplois instables et donc plus vulnérables au chômage. Cependant, ces constats sont à nuancer selon le type de marché du travail auquel on se réfère : les clivages internes étant assez nets, les conditions d'accès, de rémunérations, de carrières professionnelles se différencient selon qu'on se destine au marché ouvert ou fermé,

interne ou externe. Si les titres ou certifications professionnelles sont appréciés par les employeurs, ceux-ci ne consentent que dans des situations bien circonscrites à participer à la construction de ce mode de formation. Ceci explique la mise en place de dispositifs spécifiques de formation pour des jeunes plus ou moins qualifiés ainsi que les politiques publiques de l'emploi en vue de la création des « emplois aidés » (exonérés de charges sociales) ou, dans le cas de la France, de la création des emplois jeunes dans certains secteurs d'activités, destinés à favoriser l'émergence de nouvelles activités.

La France, néanmoins, développe une politique de formation et d'emploi assez spécifique à l'égard des jeunes : la diversification des filières d'enseignement, ayant des valeurs sociales et professionnelles inégales, conduit une partie de sa jeunesse à une entrée précoce sur les marchés du travail pour y occuper les emplois les moins qualifiés. L'importance de l'allongement des études et de leur durée crée, de fait, une compétition entre les diplômés de l'enseignement supérieur qui ont été les plus avantagés pendant la crise de l'emploi des années 90 (Martinelli, 1999).

Par ailleurs, la crise du chômage qui s'est développée depuis le milieu des années 70, a provoqué une réduction importante de la durée de la vie active pour la plupart des catégories professionnelles. Dans cette situation, les jeunes ont été particulièrement vulnérables puisqu'ils connaissent le taux de chômage le plus élevé : plus de 20 % de ceux ayant entre 16 et 24 ans sont demandeurs d'emplois et, parmi ceux-ci les femmes et les moins diplômés sont les plus exposés ainsi que ceux relevant des catégories professionnelles moins qualifiées. D'ailleurs, la France détient le taux de chômage des jeunes le plus élevé des pays industrialisés, et sa persistance amène les pouvoirs publics à élaborer des mesures spécifiques visant à traiter cette question. D'où un important dispositif d'orientation, de formation et de création d'emplois à durée déterminée, dans le secteur public ou associatif, destinés à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. C'est dans ce contexte que le programme « Nouveaux services, Nouveaux emplois » se déploie, présentant deux objectifs fondamentaux : d'une part, favoriser l'émergence de nouvelles activités dans divers secteurs qui deviennent des emplois aux contours mouvants. D'autre part, contrairement aux dispositifs créés jusqu'alors, il se propose de promouvoir la professionnalisation des jeunes par l'accès aux emplois sans suivi de formations spécifiques. La durée du contrat de cinq ans permettrait aux débutants d'acquérir des compétences professionnelles et une reconnaissance sociale. Ce double mouvement de création d'activités et de reconnaissance des compétences propres à les exercer introduit, de fait, une nouvelle question : celle rattachée à la constitution d'une nouvelle segmentation du marché du travail. En effet, on peut penser que les « emplois-jeunes » d'aujourd'hui se transformeront dans des emplois relevant des secteurs « fermés » du marché du travail dont l'accès serait conditionné par des nouveaux critères de sélection. En tout cas, incompatibles avec les objectifs initiaux de favoriser l'accès des jeunes à des emplois qui leur sont consacrés.

## Conclusion

Les situations de concurrence, de discrimination ou d'égalité de statut entre les jeunes débutants et les autres actifs semblent redevables à la variabilité d'organisation des marchés du travail entre les pays européens. D'un pays à l'autre, la valorisation de la formation – générale ou professionnelle – ou de l'expérience acquise implique un positionnement social et professionnel différencié des débutants. On pourrait évoquer ici « l'effet sociétal » mis en évidence par les chercheurs du LEST déjà évoqué. Le système d'apprentissage, traditionnellement attaché à l'industrie, tel qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni, est confronté à de fortes crises voire à son effondrement. Néanmoins, les nouvelles modalités de formation par alternance sont destinées à des publics qui occupent des emplois moins qualifiés (sauf rares exceptions mentionnées plus haut). Par ailleurs, l'enseignement supérieur s'élargit tant par le public auquel il s'adresse que par les types ou contenus des formations qu'il propose. Considérés, en France, comme un mouvement de professionnalisation des études, les diplômés préparés par l'enseignement supérieur tendent à se rapprocher de la sphère productive par leurs objectifs, leur organisation, leurs contenus, leurs intervenants, etc.

Les titulaires d'un diplôme professionnel sont ainsi en position privilégiée même sans disposer d'expérience professionnelle.

Par un autre biais, on observe que l'organisation des marchés du travail n'est pas immuable. Il serait difficile de retracer ici les évolutions récentes des conditions d'entrée des jeunes dans la vie active dans chacun des groupes précités. Cependant, la place que les débutants tiennent sur les marchés du travail tend à évoluer par les effets conjugués de plusieurs facteurs : d'une part, le faible taux de la croissance démographique implique, non seulement, la diminution du nombre des jeunes se présentant sur le marché d'emplois, mais aussi, le renouvellement social de plusieurs catégories professionnelles. D'autre part, la complexité des activités, par la diffusion de plus en plus large de technologies d'information ayant des retombées sur le type d'organisation sociale du travail, entraîne des transformations du niveau d'exigence. En effet, la nature même de ces exigences se modifie : de la notion de qualification on évolue vers celle de compétence (Dadot, 1999). Fondée sur l'idée de détention de capacités sociales et techniques par les individus en vue de faire face à des situations de travail changeantes, la compétence est souvent considérée comme acquise à la fois par l'expérience et par la voie de la formation. La reconnaissance des compétences reste toutefois redevable aux diplômes dont le type et la durée jouent un rôle primordial dans la valorisation sociale et professionnelle de ceux qui les détiennent (Vasconcellos, 1994).

D'une manière générale, l'importance de l'élargissement de l'offre de formation, notamment de l'enseignement supérieur, a sans doute eu des effets sur l'évolution des demandes de compétences dans chaque secteur d'activité, dans chaque métier ou profession. Les efforts de scolarisation accomplis dans les divers pays, et pour le supérieur notamment, dans le cas français, ont modifié les insuffisances de niveau de formation des différentes catégories de salariés engendrant ainsi la demande de nouveaux profils professionnels.

Il n'en reste pas moins que l'expansion de la scolarisation et l'allongement général de la durée des études constatés dans divers pays n'ont pas produit les effets escomptés : en particulier, celui d'infléchir la persistance des inégalités de parcours scolaires ayant par la suite des conséquences sur les conditions d'accès aux emplois.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARBIER J.-M., GAUTIER J. (1998). – « Les politiques de l'emploi en Europe et aux États-Unis », *Les Cahiers du centre d'études de l'emploi*, n° 3.
- BEDUWÉ C., ESPINASSE J.-M. (1997). – « Diplômes, compétences et marchés du travail en Europe », in *Insertion des jeunes en Europe : théories et résultats*, documents, n° 120, Marseille, CEREQ.
- BEL M., BOUDER A., LA DOARÉ (1998). – « La formation des jeunes en Angleterre », *Bref*, n° 143, Marseille, CEREQ.
- COUPPIÉ T., MANSUY M. (2000). – *La place de débutants sur les marchés du travail européens*, *Bref*, n° 164, Marseille, CEREQ.
- DADOY M. (1990). – « De la qualification aux compétences », *La Sociologie du travail et la codification du social*, PIRTEM, Université de Toulouse.
- DADOY M. (1999). – « Compétence », *Dictionnaire de Sociologie*, Paris Le Robert/Seuil, Paris
- ESPINASSE J.-M., GIRET J.-F. (1997). – « Trajectoires d'insertion et modélisation des parcours : quelques remarques », in *Insertion des jeunes en Europe : théories et résultats*, Documents n° 120, Marseille, CEREQ.
- GARONNA P., RYAN P. (1989). – « Le travail des jeunes, les relations professionnelles et les politiques sociales dans les économies avancées », *Formation Emploi*, n° 25, Marseille, CEREQ
- JOBERT A., MARRY C., TANGUY L. (1995). – *Éducation et Travail en Grande-Bretagne, Allemagne et Italie*, Paris, Armand Colin.
- LABRUYÈRE C. (2000). – « Professionnalisation : de quoi parlent les chercheurs, que cherchent les acteurs ? », *Formation-Emploi*, n° 70, Marseille, CEREQ.
- LATTARD A. (2000). – « Permanence et mutation du système dual. Où va le modèle allemand ? », *Revue Française de Pédagogie*, n° 131, Paris, INRP.

- LEFRESNE F. (2000). – « La politique d'insertion et de formation professionnelle des jeunes au Royaume-Uni », *Revue Française de Pédagogie*, n° 131, Paris, INRP.
- MARTINELLI D., VERGNIES J.-F. (1999). – « Diplômés de l'enseignement supérieur. La reprise de l'emploi ne profite pas à toutes les filières », *Bref*, n° 149, Marseille, CEREQ.
- MAURICE M., SELLIER F., SILVESTRE J.-J. (1982). – *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, Paris, PUF, coll. Sociologies.
- ROSE J. (1984). – *En quête de l'emploi : formation, chômage, emploi*, Paris, Economica.
- ROSE J. (1998). – *Les jeunes face à l'emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- VASCONCELLOS M. D. (1994). – *Le poids de la formation dans la transformation des emplois*, texte d'habilitation doctorale, Paris, Sorbonne.
- VASCONCELLOS M.D. (2001). – *Le système éducatif*, Paris, La Découverte, coll. Repère (3<sup>e</sup> édition).
- WERQUIN P., BREEN R., PLANAS J. (1997). – *Insertion des jeunes en Europe : théories et résultats*, Documents n° 120, Marseille, CEREQ.